Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260427-CFU2025LOT_KERP-DE

N° 2026-04-33

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

19 HEURES

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Mesdames CHEVILLIER, AMBROIS, RAOULT, LE SEYEC, Messieurs MARIE et TALBI.

Absents : Philippe BERVILLE ayant donné procuration à Mylène COURTOT et Emeline LARVOR.

Secrétaire de séance : Isabelle GANNE.

Date d'envoi de convocation : le 21 avril 2026.

Objet : **Clôture du budget lotissement Kerpoisson**

Le budget lotissement Kerpoisson a été créé en 2010 et est assujetti à la TVA.

Compte tenu de la vente de l'ensemble des lots du lotissement Kerpoisson, il convient de solder et de clôturer le budget annexe.

Le budget présente un **résultat déficitaire de 13 778,11 €.**

Il est rappelé, qu'à ce titre, le budget communal comporte une inscription en dépense de fonctionnement de 13 778,11 €, à l'article 65821 "déficit des budgets annexes à caractère administratif" et que le budget Lotissement Kerpoisson comporte l'inscription de la même somme en recette de fonctionnement à l'article 75822 "prise en charge du déficit du budget annexe par le budget général", et ce afin de solder le déficit.

Il est alors proposé au conseil municipal de:

- Adopter le compte financier unique 2025 du budget du lotissement Kerpoisson défini comme suit:
  - Section de fonctionnement: **résultat de 0 €**
  - Section d'investissement: **résultat de 0 €**

Conformément aux dispositions des articles L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré en quittant la salle avant les votes. L'assemblée délibérante a élu Madame Mylène COURTOT, en tant que Président de séance.

- Prononcer la clôture du budget lotissement Kerpoisson au 31 décembre 2025 en reprenant le déficit au budget communale 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la déclaration de cessation d'assujettissement TVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Compte Financier Unique 2025 du budget du lotissement Kerpoisson (hors présence de Mr le Maire),

- APPROUVE LA CLOTURE du budget lotissement Kerpoisson en réalisant les écritures comptables entre le budget lotissement Kerpoisson (titre à l'article 75822) et le budget général (mandat à l'article 65821),

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 27 avril 2026.
Mylène COURTOT, Présidente de séance.

Transmis à la Préfecture
Le 30 juillet 2026.
Certifié par M. le Maire.